

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

Tarifs applicables au 15 avril 2024

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

8 € TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

10 € TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

Honoraires à la charge du locataire :

8 € TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

10 € TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : **3** € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : **3** € TTC par m² de surface habitable.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Location locaux commerciaux	Location locaux professionnels
16 % HT du loyer annuel hors taxes et hors charges, à la charge du preneur	16 % HT du loyer annuel hors taxes et hors charges, à la charge du preneur

Société SAS SENA , Sorgel Immobilier au capital de 1000 € - Siège social : 6 rue du Général Leclerc 67210 OBERNAI - RCS Saverne n° B 894 334 887 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 6701 2021 000 000 037 délivrée par CCI Alsace Eurométropole
Garant : GALIAN , 89 rue La Boétie - 75008 Paris

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES pour l'activité TRANSACTIONS.